

les chemins ont pu paraître récentes, ils ont fait la joie des offerts par la mairie de Vasles sents

saint-pardoux

19 février 2015

Un parking de 11 places à l'école privée

Le dernier conseil municipal de Saint-Pardoux a eu lieu le 9 février sous la présidence de Benoît Piron, maire. Au cours de la séance les points suivants ont été abordés.

Approbation du compte rendu du dernier conseil.

Sandra Vidard-Rouvreau a demandé quelques précisions et formulé des remarques sur la rédaction du compte rendu des séances. Ces dernières ont été éclaircies et le dernier compte rendu a pu ainsi être voté par : 17 voix pour, une contre et aucune abstention.

Aménagement du parking de l'école privée.

Un projet est présenté à l'assemblée, avec un arrêt minute en retrait de la route et deux bancs seraient installés pour un budget de 43.074 €. Un parking de 11 places avec une réservée aux personnes handicapées serait réalisé. Les travaux seront effectués par l'entreprise Allez. Le projet a été adopté à la majorité.

Occupation du local par la société « Mets en vins ».

Après délibération l'assemblée a décidé à la majorité de maintenir le bail, avec un loyer mensuel de 800 €.

Viabilisation électrique de la zone commerciale du Poirier.

Le devis de la société Gé-rédis pour un montant de 17.600 € est à l'étude. Il concerne la desserte électrique des cinq parcelles, ainsi que la fourniture et la pose d'un transformateur.

Quant à l'éclairage public de la zone, la société Séolis a établi un devis qui, lui aussi, est à l'étude et ce pour un montant de 24.700 €.

Commissions communales et intercommunales. Le prochain bulletin sera distribué le 15 mai dans les boîtes aux lettres, les articles à faire paraître doivent parvenir avant le 15 avril dernier délai.

Une personne a été embauchée pour trois mois. Elle sera

chargée de refaire la tapisserie de la salle du conseil et celle du catéchisme.

Les trois conteneurs situés dans le virage de la route D'Al-lonne ont été déplacés, au chemin de l'Anjouinière pour des raisons évidentes de sécurité.

Précision sur le tarif de location du foyer rural.

En cas de location de deux journées consécutives le tarif appliqué pour la location de la salle du foyer rural sera de 100 € pour les personnes hors communes et 50 € pour les habitants. Cette décision a été approuvée à la majorité.